



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orphelins

Question écrite n° 39874

Texte de la question

M. Alain Joyandet appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur la vive déception de certains orphelins des déportés politiques et résistants. En effet, le décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000 a créé une mesure de réparation pour les orphelins dont les parents sont morts en déportation, victimes de persécutions antisémites. Le Gouvernement avait confié à M. Philippe Dechartre une mission de réflexion sur l'éventuelle extension de ce décret à l'ensemble des orphelins des victimes du nazisme. Son rapport a été remis au Gouvernement en septembre 2003 et a fait ressortir la nécessité d'accorder aux orphelins de résistants déportés, mais aussi fusillés ou massacrés, une indemnisation d'un montant identique à celui fixé par le décret du 13 juillet 2000. M. le Premier ministre avait souhaité que lui soit précisé le périmètre des ressortissants éligibles à ce nouveau dispositif afin qu'une ligne budgétaire soit prévue. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer à quelle échéance peut être prévue la publication de ce décret désormais attendu avec une légitime impatience.

Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, le Premier ministre a rendu publique, le 2 septembre 2003, la décision du Gouvernement d'accorder aux orphelins de la barbarie nazie une indemnisation identique à celle dont bénéficient, au titre du décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000, les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites. À cette fin, le Premier ministre a demandé au ministre délégué aux anciens combattants de déterminer avec précision le périmètre des ressortissants éligibles, ainsi que les modalités d'application de ce nouveau régime d'indemnisation. Sur la base de ces travaux, un projet de décret est actuellement soumis à l'avis du Conseil d'État. Le calendrier prévisionnel situe l'aboutissement de la procédure ainsi engagée au début du second semestre 2004.

Données clés

Auteur : [M. Alain Joyandet](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39874

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3553

Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5495